



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 4339

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur la situation des transports en commun dans le département de la Seine-Saint-Denis. En effet, les inquiétudes grandissent chez les usagers et personnels de la RATP car les conditions de transport se détériorent : les incidents, les retards quotidiens qui se multiplient en sont la preuve. La sécurité devient un enjeu du fait de la politique axée sur la rentabilité financière de la direction de la RATP. Concernant le réseau ferré, les matériels prévus lors de leur mise en service pour quinze années sont toujours utilisés après vingt-six ans. Par manque de personnel, certaines révisions techniques sont repoussées de 12 000 à 13 500 kilomètres. Pour le réseau de surface, les visites d'entretien des freins des autobus articulés ont un an et demi de retard. De plus, la direction a décidé de passer les voitures aux visites freins tous les trois ans au lieu de deux ans ; d'autre part, au cours de ces visites, les mécanismes de freinage ne seront pas changés systématiquement, on attendra la déféction ou la panne. Des solutions efficaces pour renforcer la sécurité de tous existent. Il est nécessaire : d'embaucher 500 personnes immédiatement pour répondre à l'accroissement de l'utilisation et l'entretien des matériels roulants ; afin d'assurer le service public en matière d'accueil et d'information, qu'il y ait deux agents par station et sur les services de nuit dans les autobus ; de commander du matériel roulant permettant de répondre à la demande et au renouvellement du parc actuel - les établissements Alstom sont compétents dans ce domaine. En conséquence, face à cette grave dégradation, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour développer la sécurité et le service public des transports en région parisienne.

Texte de la réponse

Reponse. - Veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité des déplacements par transports en commun est une des préoccupations essentielles des pouvoirs publics, car la sécurité est une exigence primordiale et légitime des usagers. La recherche de son amélioration est une activité constante de la RATP. C'est ainsi que sur le réseau ferré, la Régie a mis en place un indicateur de qualité de service ; cet outil permet d'analyser le nombre d'incidents et de retards. Cette analyse montre que le niveau de qualité, encore insatisfaisant sur certaines lignes, notamment la ligne A du RER, est cependant en constante amélioration du fait d'importants programmes de fiabilisation actuellement en cours. En raison des progrès technologiques, la durée de vie du matériel roulant a sensiblement augmenté, variant de trente à quarante années selon les types de matériel ; il paraît donc tout à fait normal que ces matériels soient encore en service au bout de vingt-six ans. Il convient en outre de rappeler que l'effectif du service du matériel roulant du réseau ferré a augmenté de plus de 600 agents entre 1980 et 1988 pour tenir compte de l'accroissement de la charge de maintenance. Sur le réseau routier, l'objectif est aussi d'améliorer la qualité de service, notamment par un entretien vigilant du matériel roulant. Sur tous les types d'autobus, l'entretien des freins est suivi très attentivement ; aucun retard ne peut être constaté dans le calendrier de surveillance. Des contrôles sont effectués toutes les huit semaines par un agent de maîtrise, les contrôles intermédiaires étant réalisés par des ouvriers qualifiés. Au cours de ce cycle de contrôle d'entretien préventif, il est procédé aux réglages et changements de pièces nécessaires. En outre, le remplacement systématique des garnitures, tambours, flexibles, cylindres et amortisseurs de freins a lieu toutes

les 192 semaines pour les vehicules les plus recents et toutes les 144 semaines pour les autres. On constate donc qu'avec un materiel aussi bien routier que ferroviaire, de plus en plus performant et fiable, le calendrier des revisions techniques et visites d'entretien ne peut etre fixe une fois pour toutes mais doit necessairement evoluer pour tenir compte du travail reel des composants des vehicules.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4339

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2988